



**ASSEMBLEE GENERALE DE L'UD06
Jeudi 4 AVRIL 2024**

Restaurant "Les Cèdres" à GRASSE

COMPTE RENDU

Etaient présents : 36

ANDRY Brigitte, BENDELAC Alberto, BOUSIGUES Agnès, CAMATTE Jocelyne, CHAMPSAUR Armand, COUTANT Florence, CUSACK Viviane, DOUSSY Jean, ELLENA Susannah, FAYE Georges, FRANCCART Claude, FRANCCART Maïté, GHIBERTI Bernadette, GUINVARCCH Jane, GUSTAVE Jean-Marc, HIEBLOT Armelle, LASORET Jean-Marie, LAVAUX Christian, LE BLAY Claudine, LEBORGNE Francis, LERDA Gilbert, MARRO Aline, MARTUCCI Chantal, MATHIEU Joël, MESSIN Michelle, MOISAN Sylviane, MOREAU Jean, MOSNIER Michelle, PETITOT Catherine, PIGNAULT Michèle, RAU Gabrièle, REBAT Marie-Thérèse, SANCHEZ Magali, SAVE GUYOT Dominique, TOMASINI Guillemette, VERMERSCH Gilberte.

Etaient représentées (pouvoirs) : 5

Patrick FUNEL, Hélène GAGNAIRE, Chantal LAMURAY, Jean-Marie MARIA, Francine MARIN,

Étaient excusés :

Gérald CLEMENT. **Jocelyne CAMATTE**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale : Michelle MESSIN, présidente de la délégation de Grasse -Val de Siagne, souhaite la bienvenue aux participants, notamment à Madame KLEIN, Inspectrice d'académie adjointe pour le 1er degré, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Le Président de l'Union Départementale, Jean MOREAU, prononce un mot d'accueil et remercie également Madame la Directrice adjointe du DASEN de sa présence.

Gabrièle RAU évoque le triste départ pour cause de décès, de deux de nos DDEN au cours de l'année 2023, Mme CADICHON présidente de la Délégation de Cagnes Sur Mer et Mme DELENCRE de la Délégation de Carros et invite l'assemblée à respecter une minute de silence en leur honneur.

Le Président de la Fédération, invité, n'a pas pu nous honorer de sa présence et a transmis un courriel dont Gabrièle a donné lecture en résumé, Eddy KHALDY nous prie d'excuser son absence et rappelle la place et les missions du DDEN (Cf. annexe 3).

1. - Rapport moral 2023 par le Président Jean MOREAU :

1.1. LES EFFECTIFS DE L'UD.

Rappel la "césure" de 2021 : 78 adhérents au premier septembre contre 102 pour 2020/2021 soit 24 départs. Les raisons : crise sanitaire + renouvellement quadriennal. Cependant on se trouve actuellement sur un "plateau" : 2022 → 67 adhérents, 2023 → 66, 2024 → 65. Les départs, essentiellement pour raison de santé, et Cagnes (1), ont été compensés par des adhésions Nice : +1, Carros : +1, Cannes : +2, Grasse : +2.

(1) Il y a eu 5 "départs" à Cagnes, conséquence du non-paiement des cotisations UD06 et Fédération,

situation désormais incompatible avec les nouvelles dispositions nationales à ce sujet.

Reste le problème de l'âge : 74 ans est l'âge médian de nos délégués d'où le nécessaire recrutement de "jeunes" nouveaux.

1.2. LES DELEGATIONS

Notre nouvelle structuration :

5 Délégations fonctionnent :

Grasse 40% de nos effectifs 1 DDEN dans chaque école des 2 circonscriptions.

Nice 13 adhérents.

Carros 9 adhérents.

Cannes 6 adhérents.

Menton 7 adhérents.

Pour le reste du département nos collègues sont directement rattachés à l'UD.

Antibes : 2, Cagnes : 2, Saint André : 2.

Pour Vence : 3, 1 rattaché à Grasse, 2 à Nice.

1.3. AGIR /SAVOIR FAIRE/FAIRE SAVOIR.

IL faut valoriser notre présence active dans les Conseils d'école et par nos rapports de visites en direction des collectivités municipales et des IEN de circonscription mais aussi :

Dans les Caisses des écoles (Nice Menton Grasse)

Les diverses commissions municipales (Nice, Biot).

Les aides aux écoles (Grasse).

Des lettres d'info (Grasse)

Des Forums d'associations (Grasse)

Notre participation pour la première année au Festival du Livre de Mouans Sartoux.

Gabrièle RAU reviendra sur notre participation au concours "Samuel Paty - se construire citoyen" (Nice et Grasse) et notre sélection nationale.

J'insiste pour terminer, sur l'importance de nous saisir des questionnements portés par notre Fédération, exposés et transmis dans le Délégué et la Lettre du DDEN (Laïcité, Egalité en éducation ...)

Merci de votre attention

2. – Rapport d'activités 2023 par la Secrétaire générale Gabrièle RAU et vote pour approbation

Cette année 2023 pourrait être qualifiée d'année de « consolidation –clarification » dans le cadre de nos activités. En effet, après un état des lieux du fonctionnement des délégations que nous avons évoqué l'année dernière et la nouvelle procédure financière diligentée par la Fédération nationale en 2023, nous avons avancé dans la « clarification » et la mise au point d'un fonctionnement disons plus rationnel.

En matière de finances, s'agissant du « rescrit fiscal », lié à la reconnaissance de notre label « Utilité publique », la réglementation arrêtée par la fédération fixe la part des différentes parties fiscales dévolues au national et à l'UD.

Le reversement des cotisations a lui aussi été clarifié - 3 versements par an- le dernier arrêté au 31 octobre de l'année, fichier qui sert de base pour l'envoi de la revue « Le délégué » ; (le montant de l'adhésion comprend l'envoi de la Revue). 62 adhésions ont été validées en 2023 et 6 nouveaux DDEN nous ont rejoint.

Afin de mettre en œuvre tous ces aspects, un groupe de travail composé de 8 membres du CA, intitulé « Finances-Actions » s'est réuni en visio-conférence pour examiner les différents points : le rescrit fiscal, la nouvelle gestion des cotisations, la gestion des comptes sur livret ce qui a permis d'effectuer des

opérations de transfert et la clôture de certains comptes de délégations. Le cas particulier de la délégation de Cagnes-sur-Mer, suite au décès de sa présidente, Mme Cadichon a dû être examiné de manière particulière : les DDEN n'ayant pas cotisé depuis de nombreuses années ont été destinataires d'un courrier du président Moreau leur précisant qu'elles ne figuraient plus sur les listes des DDEN du département. (Elles restent cependant DDEN étant nommées par l'Inspecteur d'académie.) 2 DDEN adhérentes sont présentes sur le secteur.

La réflexion a porté également sur le financement d'actions départementales pouvant être menées, en matière de communication, de recrutement, de formation en particulier sur la sécurité.

Saluons une fois de plus, le travail rigoureux de notre trésorier départemental Claude Francart auquel je tiens à associer également notre trésorière adjointe, Chantal Martucci.

2.1. LES REUNIONS STATUTAIRES-COMMISSIONS ET AUTRES RENCONTRES

Les délégations constituées en associations ont organisé leurs 3 assemblées trimestrielles et leur assemblée générale selon les statuts, précédées par des réunions de bureau.

Le Conseil d'administration et le Bureau de l'Union Départementale se sont réunis également : au Lycée Paul Valéry à Menton, CA élargi à tous les DDEN de la délégation de Menton, à Nice à la maison des associations, et à Mouans-Sartoux à la salle du Sagittaire, les réunions du bureau se sont tenues quant à elles la plupart du temps au lycée professionnel Escoffier à Cagnes-sur-Mer.

L'assemblée générale pour l'année 2023, organisée par la délégation de Nice s'est tenue le 25 mars dans les locaux de l'établissement « Servella » à Castagniers.

Certaines délégations sont représentées aux commissions de restauration qui se révèlent extrêmement importantes compte-tenu des thèmes abordés qui entrent dans nos missions et font l'objet d'une grande enquête de la Fédération nationale sur « la pause méridienne et la restauration ». Je rappelle l'article paru dans la revue « Le Délégué » N° 274 de mars 2023 sur l'audition de Gilles Pérole, maire adjoint de Mouans-Sartoux ainsi que l'article paru dans « La Lettre du DDEN » N°233 du 15 mars 2023 de notre collègue de la délégation de Nice, Dominique Save.

N'oublions pas les conseils d'écoles, les commissions de sécurité, la participation aux différents exercices PPMS et caisse des écoles.

Signalons la délégation la plus importante, celle de Grasse-Val de Siagne, laquelle forte de ses 29 DDEN couvre la totalité des écoles de ses circonscriptions. Les relations avec les mairies sont fréquentes, les contacts avec les IEN réguliers : saluons la présidente de cette délégation, Michelle Messin toujours aussi attachée avec ses collègues à faciliter la reconnaissance et la visibilité des DDEN dans son secteur.

Les 34 autres DDEN sont répartis sur les délégations de Nice, Carros, Cannes, Menton, St André-la-Roche.

2.2. -LES ACTIVITES

- S'agissant des rapports de visite, le modèle a été réexaminé à nouveau en commission par visio-conférence : ceux-ci ont été rédigés avec rigueur et transmis à leurs destinataires institutionnels.

Les rapports dématérialisés qui sont exploités par notre collègue Jean Doussy ont été renseignés correctement malgré quelques erreurs et le résultat est satisfaisant : 98 saisies sur les 156 écoles soit un ratio de 63% : Jean Doussy vous présentera une synthèse tout à l'heure, comme chaque année : qu'il soit remercié une fois encore très chaleureusement pour cet énorme travail accompli.

- J'en viens à une action réalisée l'année dernière qui nous apportent de grandes satisfactions : en effet, dans le cadre du concours « Samuel Paty. Se construire citoyen », les projets des 2 écoles du département ont été retenues au niveau national : celle de l'école maternelle de St Antoine à Grasse et St Philippe à Nice. Une délégation de ces 2 écoles va se rendre à Champs-sur-Marne au siège de la CASDEN en région parisienne le 22 mai prochain pour recevoir les récompenses, cérémonie sous la présidence de Madame Claire Hédon -Défenseure des Droits- et Monsieur François Brun président de la CASDEN.

Les Maires des 2 communes concernées par ces écoles ont exprimé leurs vives félicitations et pourraient

valoriser cet évènement, qui le sera dans une prochaine revue « Le délégué ». Nous aurons également à cœur de faire connaître cette réussite pour l'engagement citoyen et le bien vivre ensemble.

Cela m'amène en conclusion à notre fonction de communication : nous faire connaître et faire venir vers nous de futurs DDEN. Les actions menées dans les forums : citons ceux de Pégomas, Peymeinade, La Roquette-sur-Siagne et notre 1^{ère} participation au Festival du Livre de Mouans-Sartoux, Les documents de liaison, citons le bulletin réalisé et distribué largement par la Délégation de Grasse, Le portail des associations niçoises et métropolitaines dans lequel les DDEN figurent avec un renvoi sur notre site départemental, lequel a fait l'objet lui aussi d'un groupe de travail afin d'actualiser les rubriques, merci encore à notre "webmaster" Claude Francart pour cet investissement !

Les outils de communication diffusés par notre fédération, la Revue, la Lettre, les circulaires nous sont adressés régulièrement et nous permettent d'accomplir au mieux notre fonction de DDEN.

Je vous remercie.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. Rapport financier exercice 2023 par le Trésorier général Claude FRANCA

Le trésorier général de l'UD06, Claude FRANCA, présente le compte d'exploitation de l'année 2023 (Cf. Annexe 2.1). Au jour de l'AG, un différentiel de 306 € est noté : ce montant résulte des cotisations de la Délégation de Carros qui n'ont pas encore été versées à l'Union départementale.

Le trésorier précise que les comptes des Associations qui ne sont plus actives ont été clôturés pour raison de frais bancaires qu'ils induisaient, conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, mais que les montants respectifs de leur avoir sont comptabilisés séparément par l'UD.

Et restent à leur disposition si les AI sont recréées

4. Rapport du vérificateur aux comptes Francis LEBORGNE

Le vérificateur aux comptes, Francis LEBORGNE, fait ressortir que les cotisations versées ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement. Toutefois, les dépenses du CA ont diminué par rapport aux autres années. Le résultat global est légèrement négatif mais devient positif avec la prise en compte des cotisations de Carros. Cf. ANNEXE 1

Le rapport financier mis au vote est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le quitus est donné au Trésorier général ainsi qu'aux trésoriers (ères) des Délégations.

5. Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel, débattu en séance du CA du 11 mars 2024, est présenté à l'AG (Cf. ANNEXE 2) : Le budget prévoit les dépenses pour les formations et concours, notamment le voyage de remise des prix pour les personnes retenues des deux écoles (Saint-Philippe à Nice et Saint-Antoine à Grasse), dans le cadre du concours "Samuel Paty – Se construire citoyen".

Christian LAVAUX interroge sur le fait que la Fédération, organisatrice des concours nationaux, ne prenne pas à sa charge ce type de dépense. Jean MOREAU précise que le National prend à sa charge le coût du buffet et des prix qui seront remis. Néanmoins l'UD06 fera remonter cette question vers la fédération.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

6. Le point sur les cotisations 2024 et cotisations 2025

Il est rappelé que la cotisation se compose de : 20 € pour la Fédération, 14 € pour l'UD06 et 1 ou 2 € selon la délégation, soit 35 ou 36 €.

7. Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration (art.8 des statuts)

Les membres du CA devant être renouvelés sont :

Michelle MESSIN, Jean-Marie LASORET, Gabrièle RAU, Dominique SAVE-GUYOT, Michelle MOSNIER. Tous les cinq acceptent leur renouvellement.

Michèle ASCHERI ainsi que Jean DOUSSY, qui ne sont pas renouvelables cette année, ont fait savoir au président qu'ils souhaitaient démissionner du CA pour raison personnelle. Il reste donc 3 places à pourvoir. Marie-Thérèse REBAT de la Délégation de Nice, accepte de se porter volontaire.

L'AG procède au vote et valide les cinq renouvellements et la nomination de Marie Thérèse REBAT comme membre du CA jusqu'en 2026.

Le Président informe l'assemblée que lors de la réunion du nouveau CA, il sera envisagé une modification du bureau départemental avec le remplacement de Gabriele RAU au poste de Secrétaire générale par Jean-Marc GUSTAVE et de celui-ci par Jean-Marie Lasoret comme Secrétaire adjoint.

8. Rapports de visites des Ecoles :

Jean DOUSSY expose que la liste des écoles et des DDEN a été mise à jour récemment. Il précise que les rapports de visite (dématérialisés) ont été renseignés correctement malgré quelques erreurs et le résultat est satisfaisant : 98 saisies sur les 156 écoles, soit un ratio de 63% (Cf. ANNEXE 4). Un fichier Excel de toutes les saisies a été transmis par ses soins à chaque membre du CA.

Suite à la Présentation de Jean-Doussy, Madame KLEIN intervient pour apporter des précisions, notamment sur l'effectif élève du 1^{er} degré dans les Alpes-Maritimes, à savoir environ 102 000 élèves et un peu moins dans le Var. (~80 000).

Différents thèmes sont ainsi abordés :

- Problème des psychologues et du RASED : elle précise qu'un rééquilibrage des postes (accroissement d'un tiers des postes est prévu pour les Maîtres G (dominante rééducative), mais le recrutement reste délicat.
- Sécurité incendie et PPMS : Les PPMS passent désormais sous la responsabilité départementale avec la création d'un poste dédié pour 5 ans, au niveau DSDEN.
- Loi RIHAC : Les Directeurs (trices) voient leur autorité fonctionnelle renforcée avec par exemple la possibilité de suspendre un élève jusqu'à 5 jours (sans l'accord de l'Académie, comme aujourd'hui).
- Elle proposera au L'IA-DASEN pour le prochain CDEN, la possibilité de présenter les présidents (es) des Délégations de Grasse et de Nice.

9. Communication : le site DDEN 06

Suite aux échanges en Bureau et en CA, Claude FRANCCART, notre Webmaster, a procédé à des modifications sur le site des DDEN du 06. Il attend les remarques et propositions de chacun d'entre nous et rappelle qu'à l'instar de la Délégation de Grasse, chacun peut prendre part à l'édifice et apporter son contenu afin de l'enrichir. Il rappelle en outre que le site est ouvert au public mais qu'une partie est réservée aux DDEN (avec mot de passe).

10. Concours nationaux : écoles lauréates : maternelle de St Antoine à Grasse et élémentaire St Philippe à NICE

Ce sujet a été abordé au point 2.2 dans le rapport d'activité présenté par Gabrièle RAU. Il est enrichi par la présence et la présentation du Directeur de l'Ecole de Saint-Antoine (GRASSE), Monsieur Emmanuel DELGRANGE, qui apporte les explications et commentaires sur le film proposé par Michelle MESSIN.

11. Questions diverses :

Les réponses aux questions ayant été apportées au fil de l'eau, le Président propose de laisser la parole à Madame KLEIN afin de conclure.

12. Intervention de clôture de Madame KLEIN, représentant Monsieur Laurent LEMERCIER, DASEN.

- Bien que l'on assiste à une évolution ou des changements dans l'Ecole, l'élève, lui, demeure toujours le même.
- Le DDEN est à la croisée des chemins entre l'Institution, les élus et les parents d'élèves ;
- Quelques explications sur le projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble) ;
- Evaluations : Mme KLEIN compte proposer la participation des DDEN, systématiquement pour leur avis sur leur(s) école(s) et de participer à l'équipe d'évaluation pour les écoles d'autres Délégations.
- Les rythmes scolaires : Toujours en régime Dérogatoire.
- La "Tenue unique" : Expérimentation dans 5 écoles du Département (débat dans l'assemblée), sachant que la petite enquête au niveau départemental des DDEN a fait ressortir un avis défavorable à cette proposition.
- Le harcèlement : une convention vient d'être signée avec la ville de Nice, ce qui signifie que tous les acteurs de la société ont pris conscience et s'emparent de ce problème. Mise en place d'une cellule académique : réelle volonté de l'Académie.
- L'école inclusive : Madame KLEIN fait ressortir le fait qu'on constate beaucoup plus d'élèves en situation de handicap en position de réussite, que d'élèves à problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président procède à la clôture de l'Assemblée générale et invite les participants à se rendre au déjeuner dans la salle du restaurant.

* *
*

Jean MOREAU Président
UD DDEN 06
Tél : 06 80 90 11 82
Email : jmoreaunice@numericable.fr

Gabrièle RAU Secrétaire générale
UD DDEN 06
Tél : 06 12 59 33 16
Email : gabriele.rau@hotmail.fr

Jean-Marc GUSTAVE Secrétaire général adjoint
UD DDEN 06
Tél : 06 08 26 57 88
Email : jean-marc.gustave@wanadoo.fr

Site web : www.dden.fr

ANNEXE 1

UNION des DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de L'ÉDUCATION NATIONALE des ALPES-MARITIMES

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Cher(e)s Ami(e)s D.D.E.N.,

Conformément aux dispositions des articles 13.14 et 14.18 des Statuts de l'Union des DDEN des Alpes-Maritimes, j'ai procédé à la vérification des comptes de notre Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes (D.D.E.N.) et de chaque Association Locale en exercice, et au rapprochement des pièces justificatives avec les lignes de Charges et de Produits. Je me suis assuré de la concordance des imputations comptables avec les relevés des comptes au CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR et du LIVRET D'EPARGNE dans le même établissement bancaire, portant sur la période du 01.01.2023 au 31.12.2023 et des soldes bancaires des Associations locales.

J'ai procédé au rapprochement bancaire des comptes de résultat et de la réalité des soldes énoncés pour contrôler le Résultat de l'exercice 2023. Mes investigations m'ont permis de m'assurer de l'exactitude des chiffres de leur imputation et des résultats qui vous sont présentés.

Le compte de résultat de l'UD, au solde **néгатif (-34,55€)** présente, par rapport à l'exercice 2022 :

- **des produits d'exploitation stables (+1%)** la baisse des adhésions comptabilisées (9 non rentrées) étant compensée par le doublement des subventions.

- **des produits financiers en forte hausse (triplés), rémunérés 3% , mais inflation à 5%.**

- **des charges de fonctionnement en hausse**, malgré une baisse sensible des frais de CA) très supérieures **au montant des adhésions. Les coûts d'accueil de l'AG ont progressé de 25%, alors qu'ils étaient déjà signalés comme devant baisser.**

- **Le compte courant de l'UD a été pendant 11 mois supérieur à 5 000€**, le versement mi Juin au Livret ayant été compensé mi Juillet par la mise en dépôt des avoirs des AL sans gestion propre. **Je recommande de placer sur le Livret toute la trésorerie disponible. C'est un complément de recettes, avec une hausse des taux à 3%, qui est utile à l'équilibre financier des comptes** dans un contexte durable de faible adhésion.

Le résultat consolidé des AL à gestion propre **(+860.57€)** s'explique par l'encaissement à Nice de cotisations 2024, et d'un solde 2022 de Grasse rectifié. Le résultat rectifié est de **-229,03€**.

Au 31.12.23, les comptes courant (incluant celui des AL en dépôt) et d'épargne de l'UD présentent un solde positif de **18 141,95€**, et les comptes consolidés de **27 782,92€ (+976,02€) permettant aux DDEN leurs activités.**

Je certifie les comptes 2023 comme sincères et véritables. Je tiens à remercier le Trésorier-Général qui a mis à ma disposition l'intégralité des documents comptables dans un classement aisé à consulter, et pour avoir répondu à mes questions pour apporter tout éclaircissement. Je remercie également tous les trésoriers des Associations Locales pour leur disponibilité ce qui a permis une vérification de l'intégralité de leurs comptes.

J'invite les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes à approuver, d'une part les comptes de l'Union Départementale et des Associations Locales, et d'autre part la proposition d'affecter le résultat positif au compte de report à nouveau au Bilan de l'exercice 2024, et à donner quitus au Trésorier-Général de l'U.D. et aux Trésoriers des A.L. de leur gestion financière pour la période considérée.

Fait à Roquebrune Cap-Martin, le 20 Mars 2024



Le Vérificateur des comptes Francis LEBORGNE

COMPTE D'EXPLOITATION 2023

CHARGES	2022	2023	% de variation	PRODUITS	2022	2023	% de variation
Cotisations 10€ + "Le Délégué" 10,00€	1 310,00	1 240,00	-5,34%	Cotisations part UD (14€)	910,00	742,00	-18,46%
participation Congrès	0,00	0,00		Cotisations + "Le Délégué" 20,00€	1 310,00	1 070,00	-18,32%
Transfert au national	1 310,00	1 240,00	-5,34%	Cotisations adhérents	2 220,00	1 812,00	-18,38%
Matériel	119,00	0,00	-100,00%				
Fournitures administratives	210,77	365,55	73,44%	Subventions (Grasse. Le Cannet)	477,00	915,00	91,82%
Assurances		404,26	NS				
Contrat imprimante		43,89		Produits d'exploitation	2 697,00	2 727,00	1,11%
site Web	124,60	86,40	-30,66%	Intérêts Livret	119,52	322,04	169,44%
association garibaldi fonc CA	426,80	60,50	-85,82%	remboursements frais financiers		35,25	
Frais de fonctionnement UD	881,17	960,60	9,01%	Produits financiers	119,52	357,29	198,94%
Frais Financier		46,00					
Récompenses Concours SAMUEL PATY		362,24		Produits exceptionnels (dons)	240,00	34,00	-85,83%
Invitations repas. Petits déjeuners. Cafés	400,50	500,00	24,84%	Repas AG versement adhérents (35€)	945,00	910,00	-3,70%
Repas AG restaurant adhérents	945,00	1 000,00	5,82%	Portage Associations Locales		3 907,31	
Représentation et compte de tiers	1 345,50	1 862,24	38,41%	Compte de tiers	945,00	4 817,31	409,77%
Charges totales UD Sous-total (1)	3 536,67	4 062,84	14,88%	Produits totaux sous-total(1)	4 001,52	7 935,60	98,31%
Résultat UD	464,85	3 872,76	733,12%				
Résultat hors portage AL		-34,55	-107,43%				
Valorisation actions bénévoles (trajets)	930,00	930,00	0,00%	Valorisation actions bénévoles (trajets)	930,00	930,00	0,00%
Valorisation actions bénévoles (heures)	23 892,00	24 422,00	2,22%	Valorisation actions bénévoles (heures)	23 892,00	24 422,00	2,22%
Charges totales UD Sous-total (2)	24 822,00	25 352,00	2,14%	Sous-total (2)	24 822,00	25 352,00	2,14%
TOTAL des CHARGES	28 358,67	29 414,84	3,72%	TOTAL des PRODUITS	28 823,52	33 287,60	15,49%

A Roquebrune CM, le 20/03/24
 Le Vérificateur aux Comptes
 Francis Leborogne

dia 14



ANNEXE 2.2
UD 06 BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

CHARGES	€
Cotisation "Fédération" (66 à 10€)	660,00
Revue Le Délégué (66 à 10€)	660,00
TRANSFERT AU NATIONAL	1 320,00
Participation Congres	0,00
Matériel	300,00
Fournitures administratives	236,00
communication	200,00
Assurance	500,00
site Web	200,00
association garibaldi	0,00
fonctionnement CA	300,00
se construire citoyen	1 000,00
Frais bancaires	24,00
FRAIS DE FONCTIONNEMENT UD 06	2 760,00
Frais d'AG invitation,café (100 € salle, accueil (12€x45=540€)	640,00
stage de FORMATION	1 000,00
CHARGES PROPRES UD	5 720,00
Repas AG adhérents 45 x 30 €	1 350,00
Sous total 1 CHARGES DE GESTION UD	7 070,00
Valorisation actions bénévoles (trajets)	930,00
Valorisation actions bénévoles (heures)	24 422,00
Sous total 2 VALORISATION BENEVOLAT	25 352,00
TOTAL des CHARGES	32 422,00

PRODUITS	€
Cotisation "Fédération" (66 à 10€)	660,00
Revue Le Délégué (66 à 10€)	660,00
Cotisations UD06 (65 à 14,00)	910,00
Subventions collectivités locales	900,00
RESSOURCES Adhérents. Collecivités.	3 130,00
PRODUITS FINANCIERS intérêt livret A 13 000€ x3%	390,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS dons	200,00
Transferts sur fonds associatif (Livret A)	2 000,00
PRODUITS PROPRES UD	5 720,00
Repas AG adhérents 45x30 €	1 350,00
Sous total 1 PRODUITS DE GESTION UD	7 070,00
Abandon créances bénévoles (trajets)	930,00
Abandon créances bénévoles (heures)	24 422,00
Sous total 2 ABANDON CREANCES BENEVOLES	25 352,00
TOTAL des PRODUITS	32 422,00

Déficit : 0,00



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DDEN: partenaires institutionnels de l'École Publique et Laïque depuis 1886

À l'Union des DDEN des Alpes-Maritimes

Jean MOREAU Président

(envoi par mail)

Paris, le 2 avril 2024

Réf. : EK/L.21/2024

Objet : Votre AG 2024

Chères et chers collègues, cher Jean, cher président

Bonjour à toutes et tous

Je tenais d'abord à demander à Jean Moreau de m'excuser pour cette absence à votre Assemblée générale jeudi 4 avril, je serai à Cosne sur Loire pour l'Assemblée générale du Cher.

Je vous promets, si vous m'invitez, de participer à la prochaine assemblée de notre Union en 2025.

Notre vie fédérale, dans nos responsabilités respectives, est une étroite interdépendance et interaction avec mon Union départementale. Nous nous enrichissons mutuellement de nos engagements, de nos diversités, de nos particularités. Notre action cohérente, dans une unité de pensée et d'action s'inscrit dans la promotion et la défense de l'École publique laïque gratuite et obligatoire émanation de la Nation et non d'un groupe religieux ou convictionnel ou d'une communauté.

Faire fédération, sans pour autant, fermer le débat dans un unanimité réducteur mais ouvert à toutes et tous dans un débat autour de propositions conformes à nos règles statutaires et réglementaires.

Faire Fédération pour faire l'unité autour de décisions adoptées démocratiquement et très souvent à de très fortes majorités voire à l'unanimité.

Vous êtes ici, en Assemblée générale départementale des Alpes-Maritimes, pour dresser le bilan des derniers mois sur le terrain de votre activité dans les écoles. Vous êtes ici pour choisir collectivement notre avenir et celui de la Fédération avant notre renouvellement de 2025. C'est dans l'École, en présentiel, que nous trouvons toute notre raison d'être. Sans l'école en présentiel notre fonction officielle de DDEN ne présente plus la même nécessité. École où nous revendiquons un siège de droit avec présence délibérative.

Notre fonction officielle présente encore plus l'affirmation de sa nécessité dans un contexte politique plus complexe. Nous attendons à la Fédération vos propositions lors de cette Assemblée générale annuelle.

Améliorons l'image de notre Fédération par la diffusion et la qualité de nos outils de communication qui doivent parvenir à toutes et tous. Citons la Lettre bi-mensuelle du DDEN et nos circulaires, qui doivent, rappelons-le, être diffusées à vous toutes et tous adhérentes et adhérents, ce qui est fait, je le sais, forcément. Sources d'informations continues avec *Le Délégué*, elles feront comprendre la nécessité de s'informer pour accomplir au mieux la fonction de DDEN.

Réussissons ensemble, ici et maintenant, à développer notre action, nos enquêtes, celle aujourd'hui pour « la restauration scolaire et la pause méridienne », nos projets « Écoles fleuries pour un développement durable et citoyen » et « Samuel Paty : se construire Citoyen » afin de nous faire connaître et reconnaître au nom de vous toutes et tous ceux qui nous mandatent dans notre engagement au seul service et intérêt de l'enfant.

Notre Fédération n'a d'objectif que de rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les principes qui nous guident. Dans cette situation nouvelle, il faut redonner du sens à notre fonction et construire, avec d'autres, des perspectives pour réactiver les fondements de l'École publique laïque et son lien avec la République pour parvenir à l'égalité en éducation. C'est exclusivement notre action, que nous devons faire comprendre et faire vivre auprès des écoles, qui assure notre crédibilité et notre légitimité.

L'École doit répondre à l'exigence de laïcité pour l'accès à une culture partagée afin que tous nos élèves deviennent des citoyens libres et responsables. Le Citoyen légitime la République et sa clé de voûte l'École laïque.

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. L'École publique a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque dans le respect de ses principes fondateurs pour forger l'unité nationale.

Chères et chers collègues, amies et amis, belle et fructueuse Assemblée générale.

Eddy Khaldi



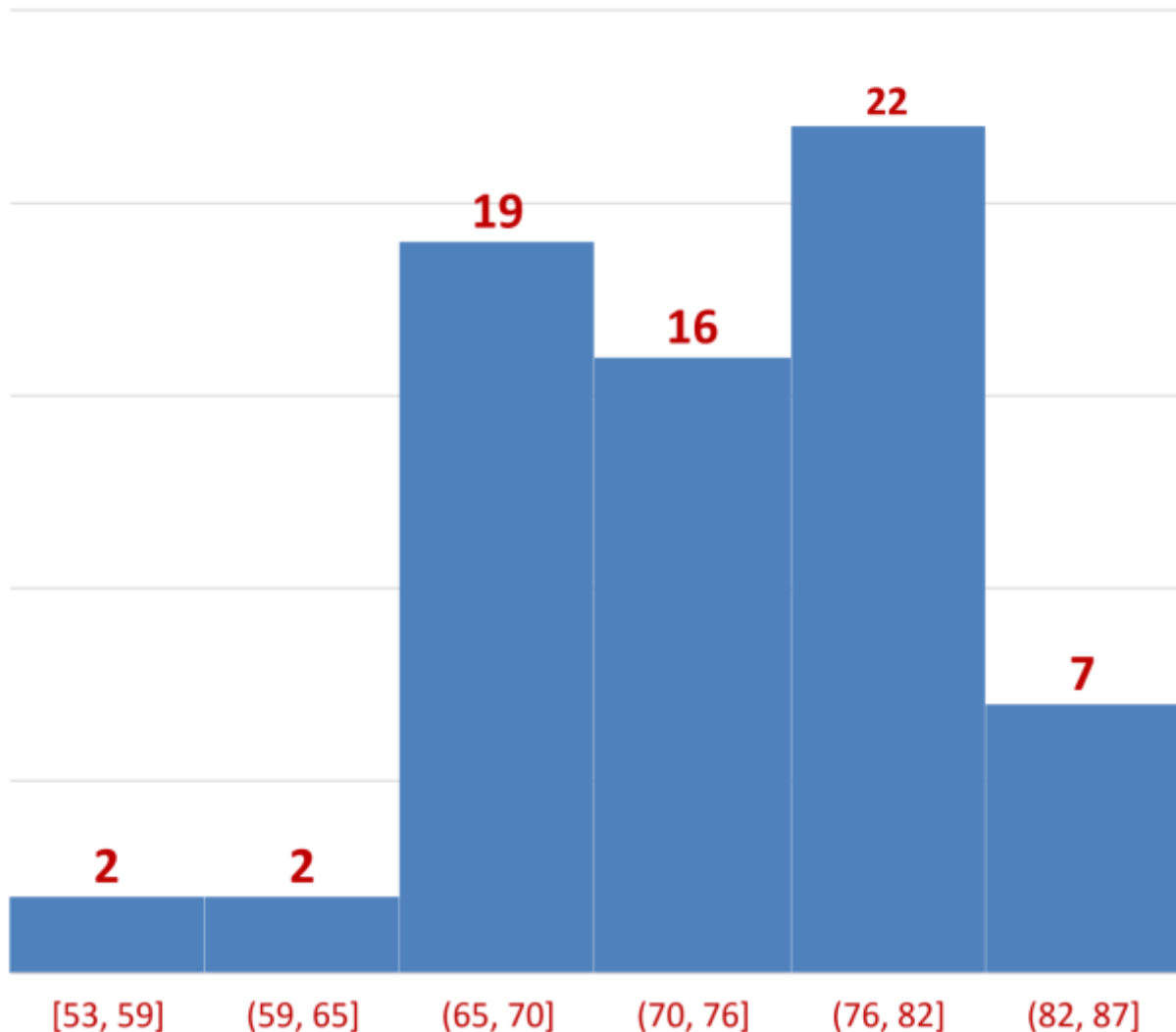
Rapports annuels de visites Synthèse 2024

DDEN UD 06

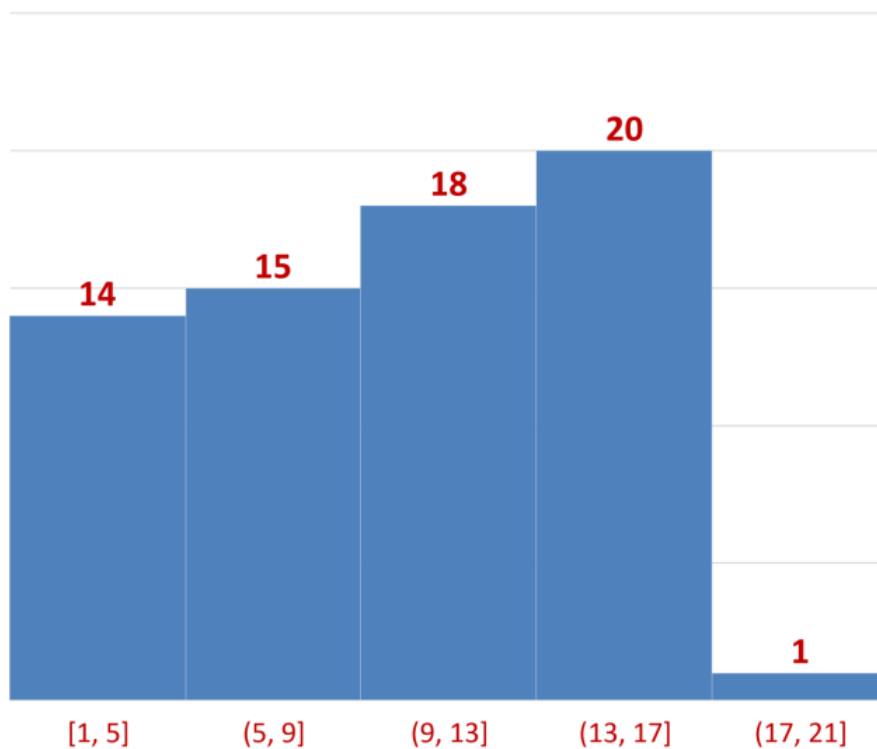
AG du 4 avril 2024

Les DDEN de l'UD06

Par tranches d'âge



Par ancienneté dans la fonction



Ils nous ont rejoints en 2023

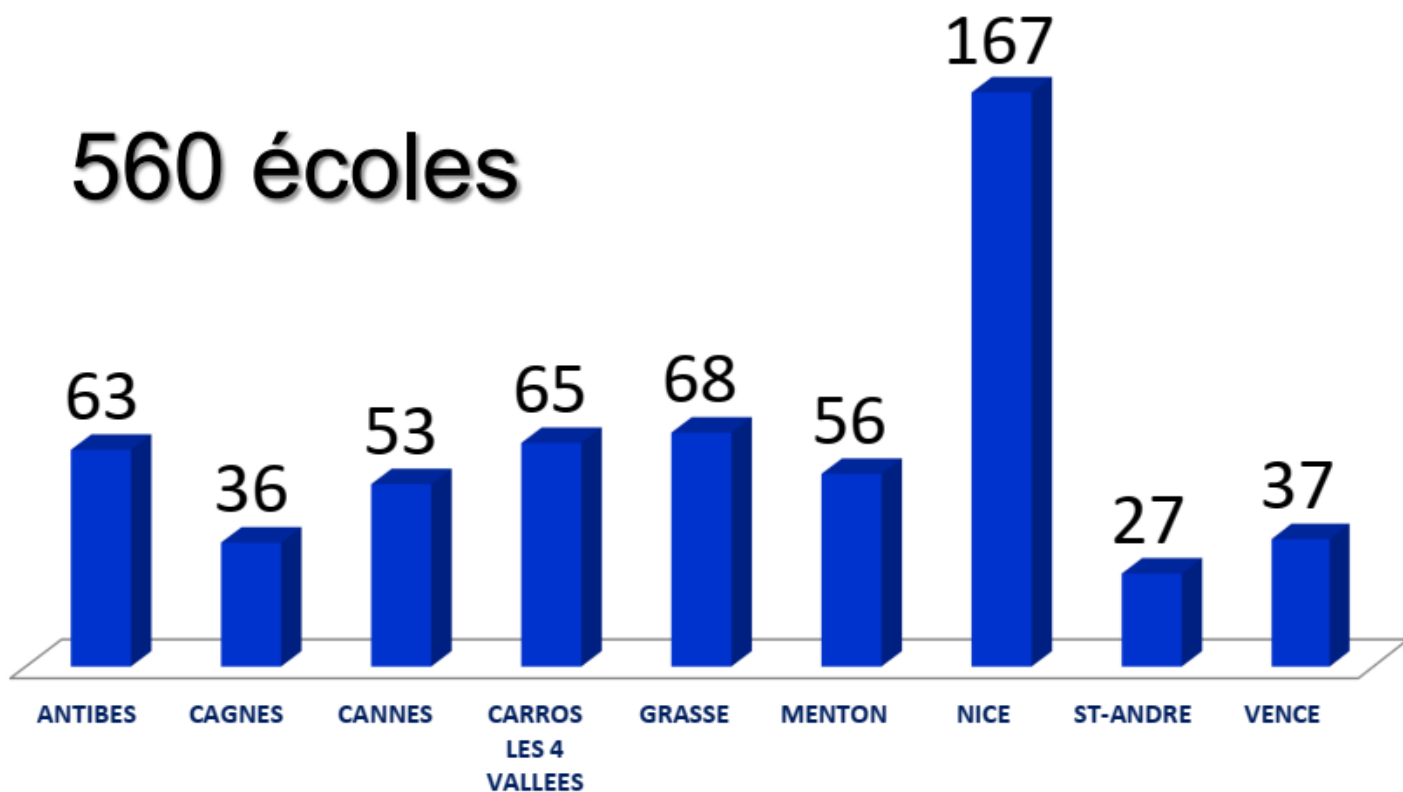
- COUTANT Florence (Cannes)
- HIEBLOT Armelle (Cannes)
- MATHIEU Joël (Nice)
- MARRO Renée (Grasse)
- MONTAGNER Laure (Grasse)
- PETITOT Catherine (Grasse)

Rapports de visites

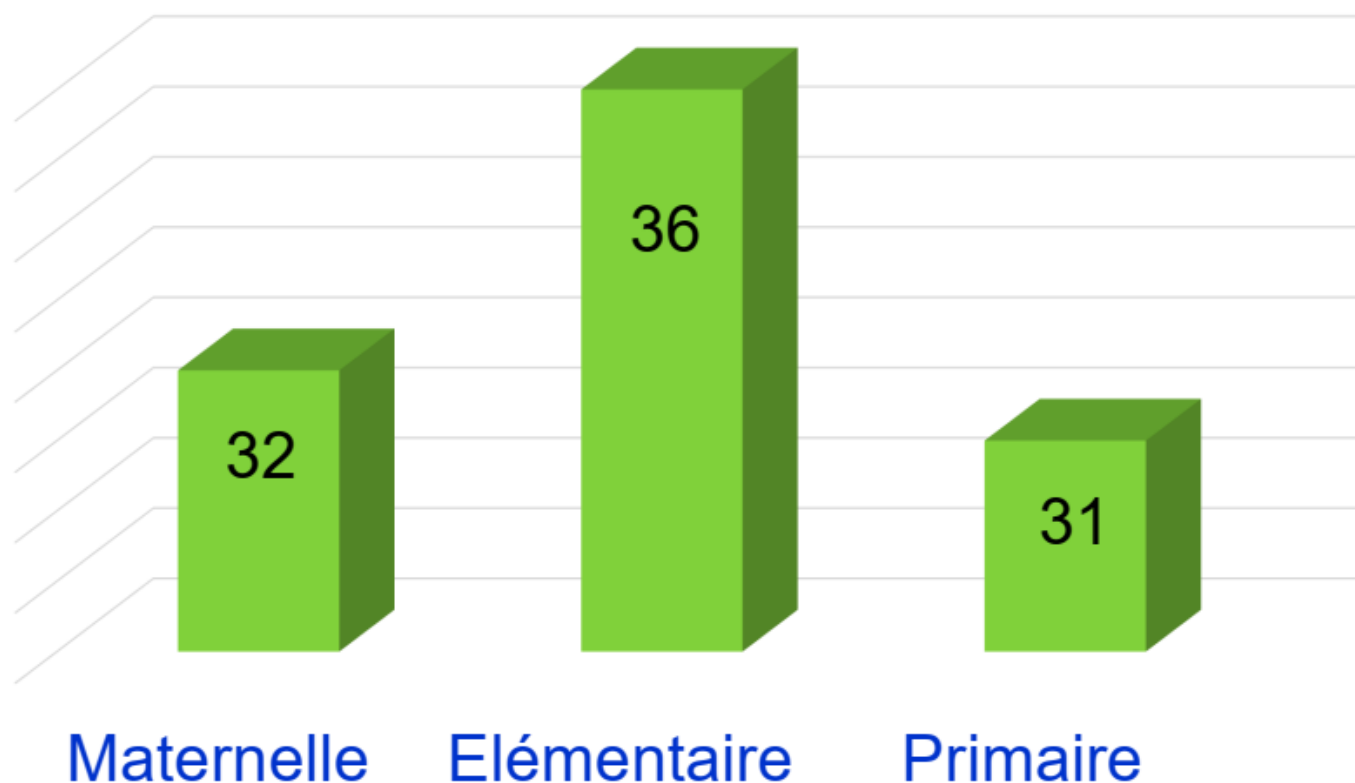
- 560 écoles dans les Alpes-Maritimes
- 155 invitations envoyées (écoles avec DDEN)
- 100 réponses
- 99 réponses complètes

- Soit **64%**

Ecoles par délégation



Types d'écoles du panel

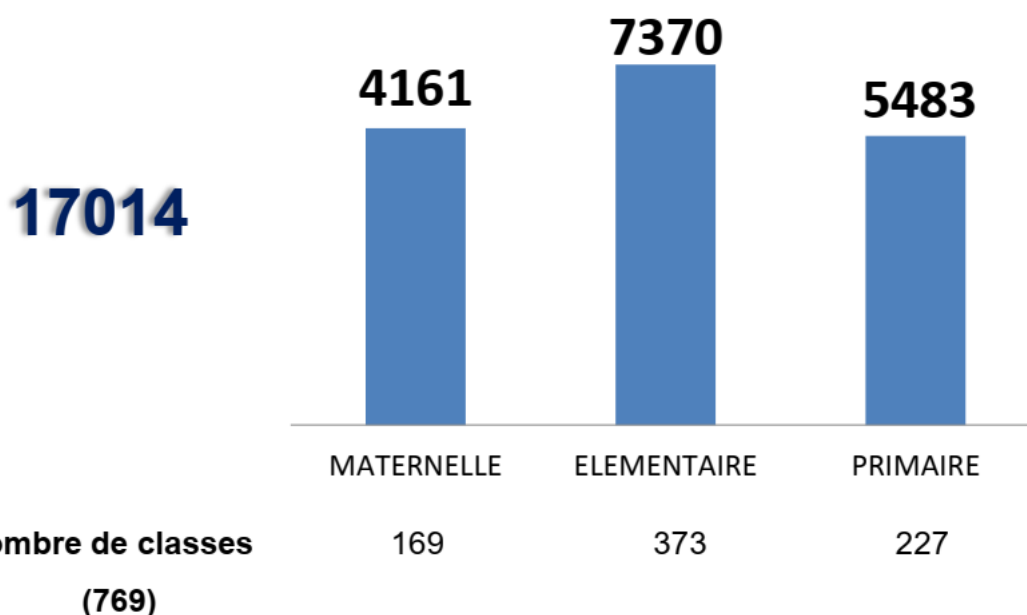


HORAIRES SCOLAIRES

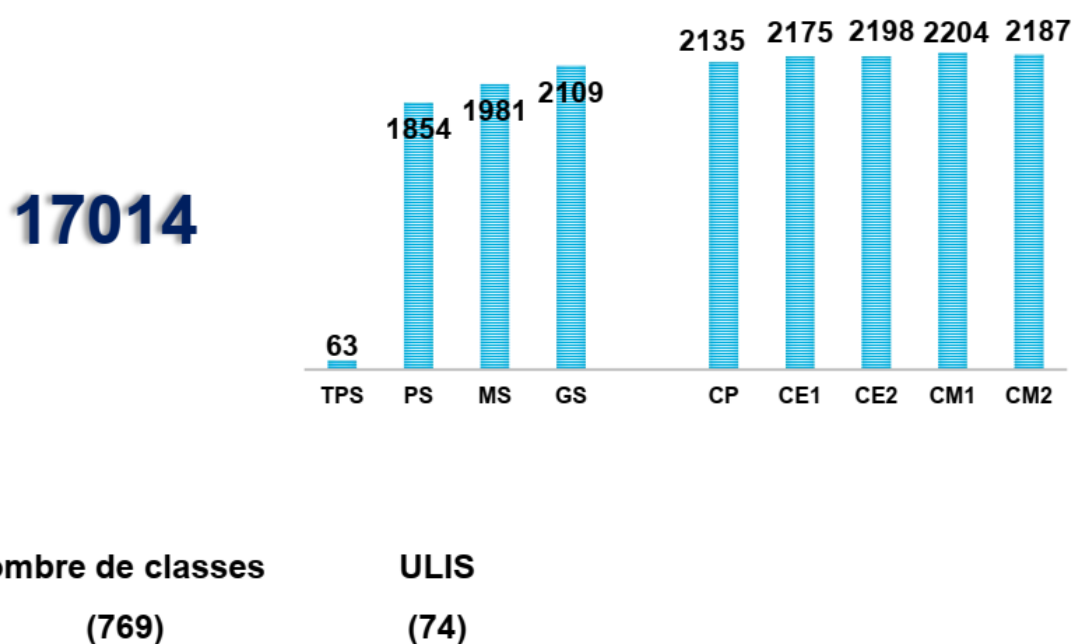
**100 %
Semaine de 4 jours**

EFFECTIFS

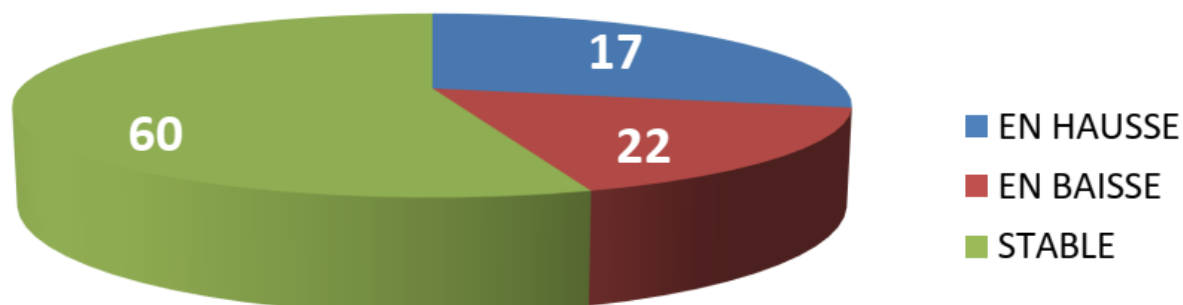
Total des élèves du panel



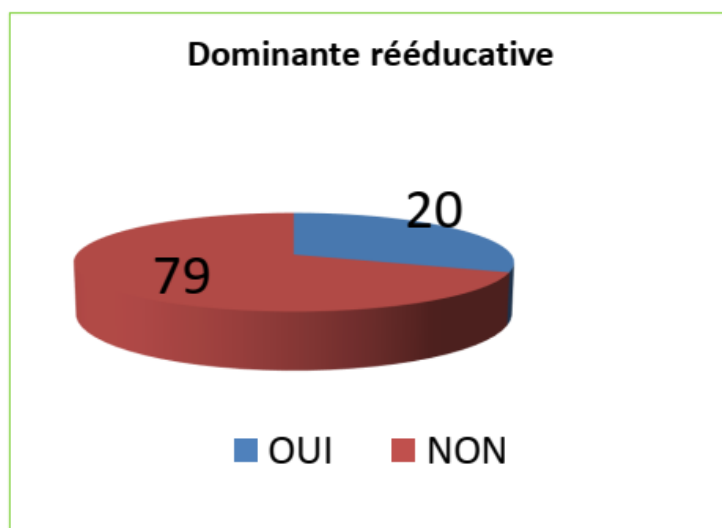
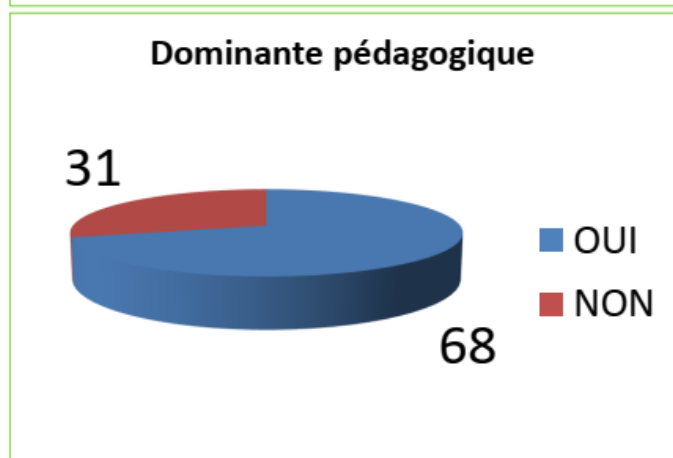
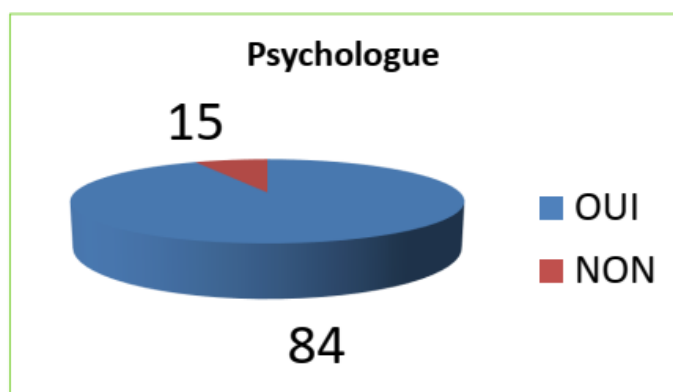
Répartition par niveaux



Effectifs rentrée 2023



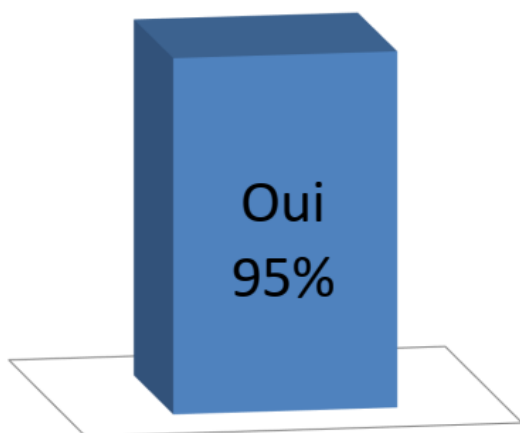
Elèves à besoins particuliers R.A.S.E.D.



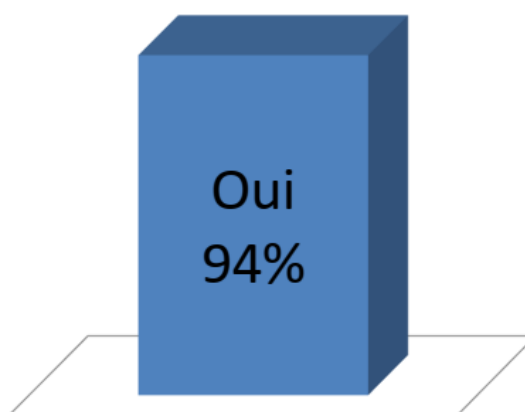
Sécurité des personnes et des biens

Commission de sécurité

**Registre de sécurité :
l'école possède t-elle un
registre de sécurité ?**



**Commission de
sécurité : avis rendu
FAVORABLE**



PPMS

- Exercices dans
- **99%** des écoles